



invalidité temps partiel le contrat change t'il ?

Par **furiaximal**, le **04/12/2022** à **17:14**

bonjour, je suis salarié d'une entreprise de transport depuis plus de 20 ans, il y a 11 ans, j'ai été diagnostiqué insuffisant rénal, j'ai subit deux greffes rénal. placé en invalidité categorie 2 par le medecin conseil a la suite d'un mis temps thérapeutique qui a commencé au debut de ma maladie, ce mis temps thérapeutique prend fin dans 3 jours et ne sera pas reconduit. le medecin conseil de la cpam a pris la decission de me placé en invalidité categorie 2. J'ai donc fait une demande de visite a la médecine du travail, qui a constaté mon invalidité et a émis la décision de continué mon travail en temps partiel. mon patron m'informe qu'il veut me faire un nouveau contrat. je me demande si c'est la procédure.

merci pour la réponse que vous aporterez a mon problème.

Par **P.M.**, le **04/12/2022** à **18:08**

Bonjour,

A priori, il n'y a pas lieu de vous faire un nouveau contrat mais un avenant pour vous passer à temps partiel en principe définitivement ou de prolonger celui qui a dû être conclu lors du temps partiel thérapeutique à durée définie pour le rendre à durée indéfinie...